

3

DÉTENTION ET RETOUR

La détention et le retour sont des outils politiques couramment utilisés pour lutter contre la migration irrégulière dans de nombreuses régions du monde. Bien qu'ils soient courants, ils causent souvent d'immenses préjudices à la personne qui se voit privée de sa liberté, se retrouve sans abri, avec des liens familiaux rompus, et laissée en plan avec peu de moyens de recours ou d'assistance juridique. Ce dossier présente certains des principaux sujets qui ont été abordés lors de deux webinaires concernant ces pratiques jumelles de gouvernance de la migration. Ces deux webinaires faisaient partie du People's Migration Challenge (PMC), une série de webinaires organisés par des organisations de la société civile pour aborder les questions les plus actuelles sur les droits des migrant.e.s.

CENTRE DE DÉTENTION OU PRISON ?

La détention d'immigrant.e.s est une pratique qui consiste à retenir une personne migrante pour des infractions mineures à la législation sur l'immigration, telles que l'absence de documents d'entrée appropriés, le dépassement de la durée de validité du visa, etc. Les centres de détention sont souvent comparés à des prisons. Un intervenant a fait remarquer que dans certaines régions d'Afrique, la détention est organisée dans de véritables prisons. Une autre préoccupation croissante est l'externalisation du contrôle des migrations et le rôle des entreprises privées. Le financement des entreprises privées dans l'UE est en augmentation, et les centres de détention aux États-Unis sont une industrie extrêmement rentable, car le coût du maintien en détention est très faible, alors que le prix par lit et par nuit pour un détenu ne l'est pas. Ces entreprises sont donc incitées à détenir le plus grand nombre de migrant.e.s aussi longtemps que possible. Les alternatives à la détention, telles que les systèmes de rapports réguliers, peuvent également être démotivantes pour les parties prenantes qui bénéficient économiquement du modèle de détention.

ABSENCE DE CONTRÔLE JUDICIAIRE

L'un des principaux problèmes liés aux centres de détention qui a été soulevé à plusieurs reprises est l'absence de contrôle judiciaire. Si certains centres de détention sont des prisons, les visites de conseiller.ère.s ou d'ONG humanitaires sont presque impossibles à organiser. Lorsque les centres de détention ne sont pas réglementés, les

migrant.e.s ne disposent d'aucun moyen de recours pour résoudre les problèmes liés à leur détention. Il a été recommandé que les tribunaux et les systèmes judiciaires soient plus robustes, car de nombreuses affaires ne devraient probablement pas conduire à la détention. Les contentieux ont été une stratégie particulièrement efficace en Afrique du Sud, où les affaires ont mis en évidence la nécessité d'une réforme juridique, ce qui a entraîné une baisse significative des détentions et des expulsions. Toutefois, les contentieux ont leurs limites ; en Malaisie, les personnes détenues ont été jugées devant les tribunaux en groupes, ce qui exclut les circonstances différentes et les droits individuels.

CONCLUSION ET VOIE À SUIVRE

Comme les lois, les structures et les réalités de la détention et des déportations sont spécifiques à chaque pays, il est peu probable qu'il existe une solution globale qui convienne à tout le monde. Cependant, une approche basée sur les droits, mettant l'accent sur le droit à la liberté et à la régularisation, doit être au centre de nos stratégies. En tant que société civile, nous devons avoir pour objectif ultime l'abolition de la détention, en tant que partie intégrante des luttes contre le racisme et l'oppression racialisée, la xénophobie, les pratiques policières discriminatoires et l'incarcération de masse. Nous avons besoin d'un changement de paradigme dans la politique migratoire, qui ne soit plus axée sur la punition et l'expulsion, mais sur la promotion de la dignité, des droits, de l'unité familiale et de la liberté.